

Vendredi 8 juin 2018

NIEUL-SUR-MER

La fibre optique s'étend



Henri Lambert et Guillaume Fauré ont inauguré la mise en place du réseau, rue des Fleurs. PHOTO J.-P. O.

Mardi 29 mai, le maire Henri Lambert et Guillaume Fauré, directeur des relations régionales de SFR s'étaient donné rendez-vous pour inaugurer le nouveau réseau fibre optique nieulais, rue des Fleurs.

À ce jour, près de 2 200 logements et locaux professionnels peuvent bénéficier des services fibre de SFR. Les travaux se poursuivront pour permettre à l'ensemble des 3 600 foyers de la commune d'être éligible à la fibre d'ici 2020.

L'inauguration de la fibre optique à Nieul intervient dans le cadre de l'accord qui prévoit le déploiement de plus de 85 000 prises éligibles fibre réparties dans les 18 communes de la CdA. Sur ce même territoire, près de 45 000 logements et locaux professionnels peuvent déjà bénéficier de la vitesse et de la performance de la fibre.

Avec près de sept écrans connectés par foyer et avec l'accroissement

des services et l'audiovisuel en ligne, la demande de débit explose.

Comment équiper son logement en fibre optique ? En habitat collectif, une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser son installation. Une opération réalisée au frais exclusif de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial (au choix du client).

En maison individuelle, le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons, techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Pas de frais de service sauf travaux particuliers comme la pose d'un fourreau dans le jardin.

Jean-Pierre Ouvrard